

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2024

Madame Nathalie Roy
Présidente
Assemblée Nationale du Québec
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

La présente donne suite à la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 12 septembre dernier, affirmant qu'il n'est pas obligatoire pour les Québécois d'expression anglaise d'obtenir un certificat d'éligibilité à l'enseignement en langue anglaise pour avoir accès aux soins et services de santé et services sociaux dispensés dans cette langue et demandant que toute directive donnée au réseau de la santé et des services sociaux soit claire et explicite à ce sujet.

Nous vous confirmons que des modifications ont été apportées à la « Directive précisant la nature des situations dans lesquelles le réseau de la santé et des services sociaux entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la Charte de la langue française » (Directive RSSS) afin qu'il soit clairement indiqué qu'aucune validation de l'identité de l'utilisateur n'est requise pour accéder aux services en anglais.

La Directive RSSS a ainsi été scindée en deux volets, à savoir :

- Volet soins et services de santé et services sociaux, destiné à l'usage du personnel de terrain qui transige avec les usagers. Ce volet est accompagné d'un aide-mémoire afin d'en faciliter la compréhension.
- Volet administratif, pour toute question relative aux contrats, à la recherche, à l'affichage, etc.

... 2

Nous vous invitons à consulter le premier des deux volets de la Directive RSSS révisée, daté du 23 septembre, qui remplace les dispositions visées par le volet soins et services de santé de la Directive RSSS datée du 18 juillet dernier sur le site de [publications du gouvernement](#).

Le deuxième volet de la Directive RSSS révisée (dispositions administratives) sera diffusé dans un deuxième temps (date à déterminer), remplaçant alors entièrement la version du 18 juillet.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Daniel Paré

N/Réf. : 24-MS-05060